



Victime d'une fausse attestation

Par Visiteur

J'ai acheter un véhicule d'occasion, le vendeur ma fait une fausse attestation de changement de la courroie de distribution. Je suis de fait mis en danger grave de la circulation .Le vendeur atteste une date de mise en état de mon véhicule qui est fausse. Je suis en mesure de prouver sont délit. Je souhaite le poursuivre devant la justice .Je vous prie de prendre ma demande d'aide en considération et vous en remercie.

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais quelques éclaircissements.
Vous voulez agir contre le vendeur pour vice caché?

Cordialement

Par Visiteur

Je ne souhaite pas poursuivre le vendeur pour vice caché, je possède la preuve de sa mauvaise foi. Je possède les factures du changement de la courroie de distribution ,elles m'ont été fournis par le propriétaire du véhicule à ma demande. Le vendeur n'a donc pas fait de travaux sur e véhicule comme il l'atteste et d'ailleurs depuis cette date il me promet de me fournir les factures de ces travaux, factures qu'il n'est vraisemblablement pas en mesure de me fournir . En effet depuis des mois je lui téléphone lui demandant quant ces factures me seront envoyez,et depuis j'attend toujours.

Par Visiteur

Monsieur,

Vous pouvez dans un premier temps porté plainte pour escroquerie au pénal. Vous pouvez également vous constituer partie civile en vue d'obtenir réparation du préjudice subi.

Cordialement